FICHES DE DONNEES DE SECURITE

FIR-BRP (réf. F35)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit FIR-BRP
Numéro du produit F35

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations

identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur FIRCHIM France SAS

Z.A. DE LA GLEBE – BP 262 – SAVIGNAC 12202 VILLEFRANCHE-DE ROUERGUE CEDEX

Tél: 05.65.81.16.37 - fax: 05.65.81.29.98 - contact@firchim

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Nocif par inhalation . 4 - H332 Irrit.de la peau 2 - H315 Irrit.des yeux 2 - H319 Resp. Sens. 1 - H334 Sens peau. 1

humaine - H317 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou

(1999/45/CE)

Xn; R20, R48/20/21/22. Xi; R36/37/38. R42/43

2.2. Éléments d'étiquetage





Mention d'avertissement

Danger

BRP 206

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par

inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Mentions de mise en garde P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Contient ISOCYANATE-TERMINATED POLYURETHANE RESIN

Mentions de mise en garde supplémentaires P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P403+P233 Stocker dans un

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R20, R48/20/21/22. Xi; R36/37/38. R42/43

endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ISOCYANATE-TERMINATED POLYURETHANE RESIN

50-60%

Numéro CAS: 9009-54-5

Classification

Acute Tox. 4 - H332

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Irrit. 2 - H319

Resp. Sens. 1 - H334

Skin Sens. 1 - H317

STOT SE 3 - H335

101 02 0 11000

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

BRP 206

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si une gêne persiste. Rincer

soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute

intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale II est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y

compris cutané, avec ce produit. Le produit contient une substance sensibilisante.

Intritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions

allergiques chez les personnes sensibles.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Moyens d'extinction

inappropriés

Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

BRP 206

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Éviter le rejet dans l'environnement.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour

l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection

respiratoire.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de

quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Classe de

stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Eviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains II est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

Autre protection de la peau et du

corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

BRP 206

Mesures d'hygiène NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer

et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout

vêtement qui devient contaminé.

Protection respiratoire Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

Filtre à gaz, type A2.

Contrôles d'exposition liés à la Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon

protection de l'environnement les dispositions locales et nationales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Aspect

Linge imprégné.

Couleur Blanc.

Odeur Pas d'odeur caractéristique.

Seuil olfactif Indéterminé.

pH Non applicable.

Point de fusion Non applicable.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable.

Point d'éclair Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation Indéterminé.
Facteur d'évaporation Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) Indéterminé.

Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Indéterminé.

Autre inflammabilité Indéterminé.

Pression de vapeur Indéterminé.

Densité de vapeur Indéterminé.

Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)

Non applicable.

Coefficient de partage

Indéterminé.

Température d'autoinflammabilité

Densité apparente

Indéterminé.

Indéterminé.

Température de décomposition

Indéterminé.

Viscosité Non disponible.

Propriétés explosives Aucune information disponible.

BRP 206

Explosif sous l'influence d'une

flamme

N'est pas considéré comme explosif.

Propriétés comburantes

Non applicable.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une

situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë -

inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 18,33

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Indéterminé.

Information générale Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Nocif par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition Contact avec la peau et/ou les yeux. Inhalatoire

BRP 206

SECTION 12: Informations éc	cologiques
Écotoxicité	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.
12.1. Toxicité	
12.2. Persistance et dégradabilité	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	<u> </u>
Bioaccumulative potential	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation. Coefficient
de partage	Indéterminé.
12.4. Mobilité dans le sol	
Mobilité	Non applicable.
12.5. Résultats des évaluations PE	3T et vPvB
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	
Autres effets néfastes	Non applicable.
SECTION 13: Considérations	relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des d	échets
Méthodes de traitement des déchets	Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Evacue les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.
SECTION 14: Informations re	latives au transport
Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
14.1. Numéro ONU	
Non applicable.	
14.2. Nom d'expédition des Nation	is unies Non
applicable.	
14.3. Classe(s) de danger pour le	transport Aucun_
marquage transport nécessaire.	
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable.	
14.5. Dangers pour l'environneme	nt
Substance dangereuse pour l'environt	onnement/polluant marin Non.
14.6. Précautions particulières à p applicable.	rendre par l'utilisateur Non
14.7. Transport en vrac conformér	nent à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

BRP 206

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la

classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à

ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 11/03/2015

Révision 1

Numéro de FDS 20592

Phrases de risque dans leur

R20 Nocif par inhalation.

intégralité

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Mentions de danger dans leur

intégralité

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut

provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par

inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.